

ques de fabriques étrangères sera punie au moyen d'une amende considérable et de dédommagement pour le propriétaire légitime. Des étrangers peuvent également obtenir en Allemagne, au moyen de l'inscription, la protection pour leurs marques de fabrique, si la même protection est accordée dans ce pays aux Allemands.

ÉTRANGER

ESPAGNE. — Plusieurs journaux reçoivent de Bayonne la dépêche suivante :

Bayonne, 25 juillet.

Des dépêches adressées des côtes de Biscaye annoncent l'heureux débarquement de douze nouveaux canons et de deux cents caisses de munitions.

Depuis le manifeste royal, de nombreuses déflections ont lieu chaque jour dans l'armée républicaine.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Conseil municipal de Roubaix était convoqué hier pour donner son avis sur le différend pendant entre la ville et MM. Donnez et Persyn, adjudicataires des droits de places et marchés.

On sait que ces messieurs ayant gagné le procès qu'ils avaient intenté à l'ancienne administration et celle-ci ayant rappelé, le jugement a été confirmé par la Cour de Douai.

Le Conseil ne n'est pas trouvé en nombre pour délibérer.

Étaient présents : MM. Deleporte-Bayart, Achille Scrépel, Louis Watine, Ch. Junker, Dellebecq-Desfontaines, Henri Parent, Louis Barbotin, Scrépel-Roussel, Henri Scrépel, Moïse Rogier, Paulin Richard, C. Godefroy, A. Talon, Augustin Morel, Motte-Bossut, Léon Foveau, L. Willem.

Étaient absents : MM. J. Dérégnaucourt, empêché; A. Famechon, Edouard Delattre, Joseph Quint, en voyage; Labbe-Copin; Ch. Daudet, en voyage; Désiré Sival, empêché; A. Hindré en voyage; C. Castel, C. Descat, maire, empêchés; Pierre Flipo, Delcourt-Tiers, Carrette-Pennel, Charles Roussel, J.-B. Dolplaque, Toulemonde-Nollet, indisposés; A. Barbary, B. Coulogne, empêchés.

Dans le scrutin sur l'urgence de la proposition Malarie (vacances de l'Assemblée jusqu'au 5 janvier), tous les députés du Nord ont voté pour, à l'exception de MM. Corne, Dérégnaucourt, de Marcère, Roger et Testelin qui ont voté contre.

M. Carlier, curé de Cantelue, est nommé doyen-curé de Templeuve.

M. Capelle, vicaire de Saint-Etienne, à Lille, est nommé curé de Cantelue.

M. Depecker, curé de Bierne, est transféré à Houtkerque.

M. Deblonde, curé de Saint-Momelin, est transféré à Bierne.

M. Desmis, vicaire de Brouckerque, est nommé curé de Saint-Momelin.

M. Vanrenterghem, vicaire d'Houtkerque, est transféré à Brouckerque.

M. Gir, prêtre de la dernière ordination, est nommé vicaire de St-Etienne, à Lille.

La première retraite ecclésiastique commencera, cette année, le dimanche 23 août, à huit heures et demie du soir, et se terminera le samedi 29.

La seconde commencera le dimanche

6 septembre, également à huit heures et demie du soir, et se terminera par le Synode annuel, le vendredi 14.

La retraite spéciale pour les ecclésiastiques employés dans l'enseignement commencera le lundi 21 septembre, et finira le samedi 26.

C'est seulement le 31 août qu'expire le délai accordé pour les inscriptions du volontariat, et il y a déjà 522 jeunes gens inscrits. L'année dernière, il n'y avait en tout que 492 inscriptions.

Dans la soirée d'hier, un jeune garçon traversait la rue du Fontenoy, en portant une petite fille de trois ans; il fit un faux pas et tomba devant une voiture. Le conducteur s'arrêta aussitôt mais l'enfant fut néanmoins atteinte au bras par le sabot du cheval; il a au bras quelques blessures heureusement sans gravité. La petite fille en a été quitte pour la peur.

Deux négociants de Roubaix, MM. F... et S..., qui avaient confié il y a quelques jours pour 4,000 francs environ de marchandises à un commissionnaire de Tourcoing, le sieur Henri P..., viennent de porter plainte contre cet individu, qui a disparu emportant les marchandises.

Nous apprenons, de source certaine, dit une feuille de Charleroi, que le charbon du porc sévit dans plusieurs localités de notre arrondissement. Cette affection contagieuse qui se transmet facilement des animaux à l'homme, donne à la chair des bêtes atteintes des propriétés nuisibles qui en rendent la consommation dangereuse.

Par les chaleurs névralgiques que nous subissons, l'usage de la viande du porc, même parfaitement saine, n'étant pas recommandable, on doit à plus forte raison éviter de consommer celle provenant d'animaux infectés.

Les annales de la science fournissent de nombreux exemples d'accidents dus à l'ingestion de matières animales de nature charbonneuse.

C'est à Trith-St-Léger qu'a eu lieu le coup de grisou dont nous parlions hier. Deux ouvriers ont été si grièvement brûlés et blessés qu'ils sont morts. Ce sont les nommés Parmentier, célibataire, F. Guérin, âgé de 25 ans, père de deux enfants.

Quatre autres : F. Destricourt, 13 ans; D. Legny, 14 ans; F. Mouly, 16 ans; et G. Franc, 19 ans; ont été plus ou moins grièvement blessés. Ces deux derniers sont dans un état désespéré.

Cinq ouvriers ont pu être remontés de la fosse sains et saufs.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 25 juillet. — Louise Verkinderen, rue Bernard. — Germaine Fauverque, rue du Grand-Chemin. — Camille Tant, rue de la Redoute. — Charles Dumortier, rue du Collège. — Pierre Vanhooland, rue des Longues-Haies. — Angèle Duchâteau, rue de Lannoy. — Ernest Davotte, Grande-rue. — Jeanne Davotte, Grande-rue. — Henri Roupain, rue Neuve. DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 25 juillet. — Pierre Laurier, 3 mois, rue de l'Hommelet. — Louise Dhæs, 1 mois, au Cul-de-Four. — Célestine Leclercq, 21 jours, rue Saint-Jean. — Albert Potier, 1 an, rue du Luxembourg. — Philomène Beuque, 1 an,

rue du Luxembourg. — Zélie Topin, 26 jours, au Pile. — Alphonse Bourdeau, 1 an, Grande-rue. — Marie Meurisse, 84 ans, au sentier de la Potennerie.

AVIS

M. Delobel vient de s'entendre avec M. Roussel pour continuer dans le même local, Grande-Place, LA VENTE A LA CRIÉE et à l'amiable des denrées alimentaires et principalement de la viande.

Les consommateurs trouveront toujours un approvisionnement suffisant de viandes de 1^{re} qualité ainsi que des jambons, du beurre, des fromages et des fruits. Le bureau sera ouvert de 6 heures du matin à 7 heures du soir.

Faits Divers

Un acte d'intolérance sauvage vient d'être commis, non dans un coin obscur et reculé de la France, mais dans l'une des villes les plus éclairées, à Bordeaux, par une bande de jeunes gens appartenant, paraît-il — ce qui aggrave leur faute, à des familles honnêtes et aisées.

Des écoliers de l'école chrétienne passaient dans une rue de Bordeaux, il y a trois jours, lorsqu'ils virent tout à coup ces jeunes gens diriger contre eux la voiture dans laquelle ils étaient montés. Vainement les frères cherchèrent à fuir; le cheval, lancé au galop et excité par les coups de fouet de ses conducteurs, les atteignit, les renversa et blessa même assez grièvement l'un d'entre eux.

Puis les agresseurs, après avoir frappé de leur fouet ces victimes sans défense, s'éloignèrent en riant de l'acte inqualifiable qu'ils venaient d'accomplir.

Bientôt arrêtés, les quatre jeunes gens dont nous relatons la conduite criminelle, auront à répondre devant la justice, qui leur infligera sans doute un châtiment d'autant plus sévère qu'ils appartiennent, ainsi que nous l'avons dit, à la classe éclairée de la société.

Et l'on parle de l'instruction pour adoucir les mœurs, des enseignements de la presse pour policer la société!

UNE MER ARTIFICIELLE EN ALGERIE. — L'Académie des sciences vient d'être saisie d'un projet dont l'importance n'échappera à personne. Il s'agit, en effet, de la création en Algérie d'une mer intérieure d'environ 160 lieues de long sur 20 de large. M. le capitaine d'état-major Rondaire, chargé par M. le ministre de la guerre des opérations de la méridienne de Biskra, a conclu de ses relevés que l'entreprise était facilement réalisable.

M. de Lesseps, de son côté, vient d'exprimer l'opinion qu'elle pourrait s'exécuter avec une dépense peu considérable, qui ne dépasserait guère une douzaine de millions.

Antérieurement, en effet, cette mer existait; il s'est formé ensuite des atterrissements qui ont coupé sa communication avec la Méditerranée; les eaux, en s'évaporant, ont laissé son bassin à sec.

Il suffirait, par conséquent, de rétablir les choses dans leur état primitif et de permettre aux eaux de la Méditerranée de pénétrer de nouveau dans le bassin desséché.

Le conseil supérieur de l'Algérie, présidé par M. le général Chanzy, a voté, vers la fin de l'année dernière, des fonds destinés à faire les premières études de nivellement. Il sera proposé à l'Assemblée nationale, lors de la présentation du budget de la guerre, un crédit de 25,000 francs pour les études définitives.

Le premier ministre du bay de Tunis, le général Kereddine, promet, de son côté, son appui.

PRISE D'UNE BANDE DE CARROULEURS.

DIX APPREHENSIONS. — Les agents de service rue Rambuteau, à Paris, avaient remarqué depuis quelque temps des indivi-

cus changeant fréquemment de costume et transportant des marchandises d'un prix élevé, telles que pendules en bronze doré, réveils, pièces d'argenterie, objets d'art, petits meubles en laque, édredons, étoffes de tenture, etc. Ces personnages leur ayant paru suspects, ils les filèrent pendant plusieurs jours et se convainquirent que c'étaient non des commerçants, mais des voleurs. Deux de ces hommes étant entrés pour se rafraîchir chez un marchand de vins et y ayant déposé momentanément le fardeau, des agents y entrèrent après eux et leur demandèrent la provenance des marchandises qu'ils transportaient. Ils prétendirent qu'elles leur appartenaient et qu'ils les avaient achetées dans les ventes. Mais comme ils ne purent émettre aucune preuve en faveur de leurs allégations, on les conduisit au poste, puis chez le commissaire de police du quartier. Une enquête conduite avec célérité révéla que ces individus faisaient partie d'une bande nombreuse de carrouleurs ou voleurs à l'aide de fausses clefs et d'effraction, qui depuis longtemps dévalaient les quartiers des Halles, du Temple, des Blancs-Manteaux, etc.; en dernier lieu, ils avaient complètement dévalisé les appartements du sieur L..., rue Maître Albert, et celui de la dame A..., rue Grange aux Balles.

Par suite de mesures habilement concertées, ces dangereux malfaiteurs, au nombre de dix, ont été arrêtés. Presque tous sont repris de justice. Grâce aux instruments perfectionnés qu'ils possédaient, ils ouvraient en peu d'instants les serrures de sûreté les plus compliquées.

Un certain nombre d'entre eux habitaient boulevard de la Villette, dans d'immenses garnis, les autres demeuraient rue Asselin. Une circonstance singulière a marqué la capture de ces derniers. Quand les agents sont arrivés à trois heures du matin, ils les ont trouvés en train de déménager clandestinement.

A leurs domiciles respectifs on a découvert et saisi d'énormes quantités de marchandises et de liasses de reconnaissances du mont-de-piété. Le chef de la bande est un nommé D..., dont l'audace égale l'habileté et qui parvenait à déjouer toutes les recherches. Tous ont été mis à la disposition de la justice.

Thouillot, l'assassin de la rue Cujas, est toujours à Mazas; il supporte très gaillardement ce qu'il appelle le préface de la guillotine, et s'attend patiemment à être condamné. Il dessine avec un certain talent, et comme il a obtenu des crayons et du papier, il passe toutes ses journées à faire des généraux, des bergères, des empereurs romains, des bacchantes et des italiennes. Il dit en plaisantant que son album aura du prix plus tard, et qu'il veut laisser une fortune à ses héritiers.

Un crime horrible auquel vient d'ajouter encore tout l'odieux de la plus abominable préméditation, a été commis au Petit-Marché, près Rouen, pendant la nuit de mercredi à jeudi.

Une femme, qui jouit dans le pays de la réputation d'honnêteté la mieux établie, a été tuée à coups de hache par son mari, un ivrogne de la pire espèce, dont la brutalité a toujours été un scandale pour ceux qui l'approchaient.

En Amérique, dans la partie de l'Ouest, le produit des mines fournissant des métaux précieux s'est élevé, pour les vingt et une dernières années, ainsi que le constate une statistique qui vient d'être dressée, à la somme colossale de 1 milliard 995 millions de dollars, c'est-à-dire, 5 milliards 475 millions de francs.

L'exploitation a toujours été en progressant d'année en année; celle 1873 surpasse la précédente de près de 14 p. 100.

De cette somme énorme, une très-petite quantité est restée dans le pays; la grande partie a été expédiée à l'étranger, en Chine, au Japon, et surtout en Angleterre

qui, pour sa part, a absorbé 100 millions de dollars, soit 500 millions de francs. Jusqu'en 1853, l'exploitation fournissait surtout de l'or. Mais la découverte de mines d'argent à Nevada a fait passer la production argentine, qui promet de produire dorénavant un développement toujours plus considérable, tandis que la production de l'or est en décroissance.

Nos éligibles viennent d'adopter une parure fort originale; elle est faite d'un grand nombre de petits colportiers à une seule particularité qu'on ne trouve qu'aux environs du Mont-Dore. Ces insectes, la grosseur d'une mouche, ont des ailes d'un bleu changeant et le ventre d'une couleur bronze doré; le soleil produit sur ces sortes d'écaillés de jolis effets de lumière.

Montés en broches ou en boucles d'oreilles sur métaux précieux, ces colportiers ont l'éclat des belles pierres, sans en avoir la lourdeur, et plus ils ne coûtent que la peine d'aller aux eaux et de les ramasser.

Nous recevons l'avis suivant : « La France entière, oubliant ses préoccupations politiques et ses embarras financiers, a voulu souscrire au monument commémoratif du siège de Belfort.

Grâce à l'appui universel de la presse, qui se montre toujours en avant pour propager les idées généreuses, les adhésions ont afflué de tous les points de la France. Les partis, pour récompenser Belfort de sa défense héroïque, se sont efforcés et unis dans une sympathie commune; aussi remarquable par les souscripteurs, sans distinction de drapeau, les noms de MM. le comte de Chambord, le comte de Paris, le prince impérial, le duc d'Anjou, le duc de Bourgogne, le duc de La Rochefoucauld, MM. Gambetta, Châtelain, Lacour, etc., ont souscrit également à ces importantes souscriptions des écoliers, des caractéristes et des barreaux des départements des lettres, des sciences, des beaux-arts, des sociétés commerciales et des corporations ouvrières.

Il n'est pas douteux qu'on ne voie, stimulés par cet élan patriotique, accomplir à cette grande souscription nationale les retardataires auxquels il est accordé jusqu'au 29 août prochain, pour la clôture de toutes les listes qui, couvertes ou non couvertes, devront être envoyées au Comité de Paris. A cet effet de circonstance si légitime est venu ajouter dans l'après-midi de ce jour, un sentiment de sympathie. L'excédent des sommes nécessaires à l'édification du monument sera consacré, s'il existe, à venir en aide aux Associations Lorraines émigrées et cantonnées en grand nombre autour de Belfort.

Comme par le passé, les souscriptions seront reçues à Paris, chez M. Levy-Bing, banquier, rue Richelieu, 112, ou entre les mains de M. Namon, capitaine du Greffe correctionnel.

AVOCAT A LA COUR DE NÈGRE DE PARIS, Président du Comité de Paris, 14 rue Turgot.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Conséquences des chaleurs. — Prévision de pluie d'été pour cet automne. — Pâtes d'été et pluies d'été. — Importance des réserves d'eau. — Les magasins à eau et les réservoirs. — Les réservoirs de l'Etat. — Les réservoirs de la ville de Paris. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs de la ville de Marseille. — Les réservoirs de la ville de Bordeaux. — Les réservoirs de la ville de Nantes. — Les réservoirs de la ville de Rouen. — Les réservoirs de la ville de Lille. — Les réservoirs de la ville de Strasbourg. — Les réservoirs de la ville de Metz. — Les réservoirs de la ville de Nancy. — Les réservoirs de la ville de Orléans. — Les réservoirs de la ville de Tours. — Les réservoirs de la ville de Poitiers. — Les réservoirs de la ville de Clermont-Ferrand. — Les réservoirs de la ville de Dijon. — Les réservoirs de la ville de Besançon. — Les réservoirs de la ville de Grenoble. — Les réservoirs de la ville de Lyon. — Les réservoirs